

Image not found or type unknown



Bénéficiaire de l'usufruit de la maison de mon compagnon

Par **QUINCHON**, le **15/10/2008** à **10:53**

Je vis avec et dans la maison de mon compagnon sans aucune formalité juridique.
S'il devait décéder avant moi, il souhaiterait faire un testament à mon profit m'autorisant à rester dans la maison pendant une année.

Comment faut-il procéder sans nous marier ?

En vous remerciant.

Mme QUINCHON